
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 15 janvier 2019, à la salle de Conseil située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield, à compter de 18 h, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Alphée Moreau
Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Madame la conseillère Julie Jolivette
Monsieur le conseiller Gilles Bastien
Monsieur le conseiller Nicolas Malette
Monsieur le conseiller Raymond Morin
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon
Monsieur le conseiller Neil Gagnon
Monsieur le conseiller Réal Rochon
Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
Monsieur le conseiller Robert Bergeron
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle
Madame la conseillère Carole Robert
Madame la conseillère Francine Fortin
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Monsieur le conseiller Alain Fortin
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

Municipalités représentées

Aumond
Blue Sea
Bois-Franc
Bouchette
Cayamant
Déléage
Denholm
Egan-Sud
Gracefield
Grand-Remous
Kazabazua
Lac Ste-Marie
Low
Maniwaki
Messines
Montcerf-Lytton
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Lynn Kearney, directrice générale et madame Véronique Denis, greffière et directrice générale adjointe.

Des employés de la MRC sont également présents ainsi qu'un journaliste et deux citoyens.

Ouverture de la séance par la préfète

Madame la Préfète déclare la séance ouverte à 18 h.

2019-R-AG001

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 15 janvier 2019

Monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Bergeron, propose il est résolu que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout, avant l'ouverture de la séance, du point 100-2, en suivi d'une demande de précision présentée le 15 janvier 2019 par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec:

- 100-2 : Modification à la résolution 2018-R-AG381 – Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 1 (Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre).

ADOPTÉE

2019-R-AG002

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 11 décembre 2018

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2018 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Dépôt de rapport d'activité de la préfète – Période du 21 novembre 2018 au 9 janvier 2019

Madame la préfète dépose aux membres du Conseil son rapport d'activités pour la période du 21 novembre 2018 au 9 janvier 2019 et les invite à communiquer avec elle pour toute information supplémentaire.

2019-R-AG003

Autorisation à la direction générale – Demande de subvention dans le cadre du programme d'Emploi d'été Canada

Considérant que Service Canada accorde, par l'entremise du programme Emplois d'été Canada, du financement pour aider notamment les employeurs du secteur public à créer des emplois pour les étudiants de 15 à 30 ans;

Considérant que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau souhaite soumettre sa candidature pour l'obtention de projets dans le cadre de ce programme, pour l'été 2019.

En conséquence, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu de présenter la candidature de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, dans le cadre de l'initiative Emploi d'été Canada de Service Canada, dans le but de recevoir l'aide financière pour l'embauche d'étudiants à l'été 2019.

Il est également résolu d'autoriser madame Lynn Kearney, directrice générale à présenter et signer pour et au nom de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau toutes documentations et/ou demandes afférentes à la présentation de la candidature de la municipalité régionale de comté et à procéder à l'embauche des étudiants admissibles au Programme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2019-R-AG004

Modification à la résolution 2018-R-AG381 – Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 1 (Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre)

Considérant que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministère de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Considérant que conformément à la résolution 2018-R-AG381 adoptée par le Conseil de la MRC le 28 novembre 2018, la MRC souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Considérant que malgré certaines préoccupations quant aux exigences formulées pour les TNO, qui sont les mêmes que pour les municipalités malgré la grande disparité de leur réalité, la MRC atteste avoir complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Considérant que la résolution 2018-R-AG381 doit être modifiée afin d'y préciser le montant total des actions qui seront réalisées ainsi que la contribution de la MRC.

En conséquence, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de modifier la résolution 2018-R-AG381 afin d'y préciser le montant total des actions à réaliser et de la contribution de la MRC :

- Que la MRC présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 8 300 \$, et confirme que la contribution de la MRC sera d'une valeur d'au moins 3 800 \$;

- Que la MRC autorise M. Dominic Lauzon, ou la personne qu'il désigne à cette fin, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

2019-R-AG005

Adoption – Règlement numéro 2018-333 « Règlement concernant la rémunération du préfet et des membres du Conseil et abrogeant toute réglementation antérieure afférente »

Considérant qu'en vertu de l'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q. c., T-11.001), ci-après appelée la Loi, le conseil d'une municipalité peut, par règlement, fixer la rémunération de son maire ou préfet et de ses autres membres;

Considérant que plusieurs règlements modificateurs ont été adoptés au cours des dernières années, modifiant la rémunération du préfet, du préfet suppléant ainsi que certains comités de la MRC;

Considérant la recommandation du comité de l'Administration générale du 7 novembre 2018 de réviser la rémunération de base du préfet suite à la décision du gouvernement fédéral d'imposer l'allocation de dépenses des élus municipaux à compter de 2019;

Considérant qu'il y a lieu de refondre la réglementation en cette matière et d'abroger toute réglementation antérieure afférente pour faciliter le traitement des membres du Conseil de la MRC;

Considérant que les formalités prévues à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* ont été respectées, incluant la publication prévue à son article 9;

Considérant le dépôt et la présentation d'un projet de règlement à la séance ordinaire du Conseil de la MRCVG tenue le 28 novembre 2018;

Considérant qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 28 novembre 2018, accompagné d'une demande de dispense de lecture;

Considérant qu'une copie du règlement 2018-333 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la séance ordinaire du 15 janvier 2019, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, monsieur le conseiller Raymond Morin, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC d'adopter le règlement numéro 2018-333 « Règlement concernant la rémunération du préfet et des membres du Conseil et abrogeant toute réglementation antérieure afférente » tel que présenté.

ADOPTÉE

2019-R-AG006

Confirmation de la désignation de madame la préfète Chantal Lamarche (résolution 2018-R-AG027) et désignation de madame Lynn Kearney à titre de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration du Parc régional du lac 31 Milles

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de confirmer la désignation de madame la préfète Chantal Lamarche (résolution 2018-R-AG027) et de désigner madame Lynn Kearney à titre de représentantes de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration du Parc régional du lac 31 Milles.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Report du point 130-1 « Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 12 décembre 2008 au 15 janvier 2019 »

Madame la préfète informe les conseillers que le point 130-1 « Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 12 décembre 2008 au 15 janvier 2019 » est reporté à la séance ordinaire du 19 février 2019, le document n'ayant pas été transmis préalablement aux membres du Conseil.

Modifiée par
2021-R-AG040
16 février 2021

2019-R-AG007

Prélèvements bancaires – MRC – Période du 12 décembre 2018 au 15 janvier 2019

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 12 décembre 2018 au 15 janvier 2019, totalisant un montant de 432 353,92 \$.

ADOPTÉE

2019-R-AG008

Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 15 janvier 2019

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 15 janvier 2019 totalisant un montant de 189 462,04 \$.

ADOPTÉE

2019-R-AG009

Adoption du registre des chèques – TNO – Période du 12 décembre 2018 au 15 janvier 2019

Monsieur le conseiller Raymond Morin, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques TNO pour la période du 12 décembre 2018 au 15 janvier 2019, totalisant un montant de 3 120,94 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussignée, Lynn Kearney, directrice générale de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

**Lynn Kearney,
Directrice générale et secrétaire-trésorière**

2019-R-AG010

Autorisation – Acquisition de véhicules – Appel d'offres sur invitation 181101

Considérant la recommandation du comité ad hoc budget de la MRC, relativement à l'acquisition de véhicules par la MRC destinés à l'utilisation de ses employés;

Considérant qu'une recherche de prix 181101 a été réalisée auprès des trois (3) concessionnaires ayant une place d'affaires sur le territoire de la MRCVG pour l'acquisition de deux VUS et d'un camion;

Considérant que trois (3) fournisseurs ont présenté une soumission pour l'acquisition de ces équipements dans les délais prescrits et que la soumission reçue du Garage McConnery s'est avérée la plus basse soumission conforme reçue.

En conséquence, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu d'autoriser la direction générale de la MRC à acquérir les trois (3) véhicules identifiés à la recherche de prix 181101 (2 VUS et 1 camion) auprès du Garage McConnery, en respect des conditions prévues et au prix soumis de 89 341 \$, avant les taxes.

Il est également résolu que les sommes nécessaires à l'acquisition des véhicules identifiés à la recherche de prix 181101 soient affectées au fonds de roulement de la MRC.

ADOPTÉE

2019-R-AG011

Adoption – Règlement numéro 2018-334 « Concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau »

Considérant que la MRC a adopté un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1);

Considérant que la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* (L.Q. 2018, c.8) est entrée en vigueur le 19 avril 2018;

Considérant que cette loi modifie notamment la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et que cette modification est entrée en vigueur le 19 octobre 2018;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement numéro 2012-244 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC;

Considérant qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 28 novembre 2018, accompagné d'une demande de dispense de lecture;

Considérant qu'un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du Conseil de la MRCVG tenue le 28 novembre 2018;

Considérant qu'un avis public a été publié le 19 décembre 2018, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté;

Considérant que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

Considérant qu'une copie du règlement 2018-334 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la séance ordinaire du 15 janvier 2019, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC d'adopter le règlement 2018-334 «Concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau » tel que présenté.

ADOPTÉE

2019-R-AG012

Entérinement – Nomination de Mme Joanie Courchaine au poste d'agente de développement PDZA

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC d'entériner la nomination de Mme Joanie Courchaine au poste d'agente de développement PDZA, suite au processus de dotation réalisé à l'interne et aux conditions de travail prévues à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

2019-R-AG013

Modification de la résolution 2018-R-AG295 – Nomination de Mme Joanie Courchaine à titre de représentante de la MRC à la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO)

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG modifie la résolution 2018-R-AG295 afin de nommer Mme Joanie Courchaine, ou son substitut nommé par la direction générale en cas d'absence, pour siéger à la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO) à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, en remplacement de Mme Chantal Leduc.

ADOPTÉE

2019-R-AG014

Modification de la résolution 2016-R-AG208 – Nomination de Mme Joanie Courchaine – Poste d'observateur pour le suivi du PDZA de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – Conseil d'administration de l'UPA Vallée-de-la-Gatineau

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG modifie la résolution 2016-R-AG208 afin de nommer Mme Joanie Courchaine, ou son substitut nommé par la direction générale en cas d'absence, pour agir comme observateur pour le suivi du PDZA de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au conseil d'administration de l'UPA Vallée-de-la-Gatineau, en remplacement de Mme Chantal Leduc.

ADOPTÉE

2019-R-AG015

Modification de la résolution 2017-R-AG248 – Nomination de Mme Joanie Courchaine à titre d'agente de maillage pour la MRCVG, dans le cadre du service provincial de L'ARTERRE

Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG modifie la résolution 2017-R-AG248 afin de nommer Mme Joanie Courchaine, ou son substitut nommé par la direction générale en cas d'absence, à titre d'agente de maillage pour la MRCVG en suivi de son adhésion au service provincial de L'ARTERRE, en remplacement de Mme Chantal Leduc.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal

Monsieur le conseiller Réal Rochon se retire de la séance à 18h07.

2019-R-AG016

Appui à la résolution 2018-11-187 de la MRC de Beauce-Sartigan – Demande de révision de la nouvelle politique de la Société de l'assurance automobile du Québec

Considérant la résolution 2018-110187 adoptée par le Conseil de la MRC de Beauce-Sartigan afin de demander à la SAAQ de revoir les modalités de remboursement des interventions de désincarcération réalisées sur le réseau routier québécois afin d'assurer le financement adéquat de ce service majoritairement offert par les services incendie des municipalités du Québec;

Considérant la recommandation des membres du comité de Sécurité incendie de la MRC à l'occasion de la rencontre tenue le 9 janvier 2019 dans ce dossier, précisant également que ledit remboursement devrait être basé sur le nombre de véhicules pour lesquels une intervention de désincarcération est nécessaire.

En conséquence, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau appuie la résolution 2018-11-187 adoptée par le Conseil de la MRC de Beauce-Sartigan, afin de demander à la SAAQ de revoir les modalités de remboursement des interventions de désincarcération réalisées sur le réseau routier québécois afin d'assurer le financement adéquat de ce service majoritairement offert par les services incendie des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal

Monsieur le conseiller Réal Rochon réintègre son siège à 18h09.

2019-R-AG017

Demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec (MTQ) – Liaison des travailleurs – Autobus Gatineau

Considérant la nécessité de maintenir la liaison par autocar interurbain Maniwaki – Gatineau/Ottawa actuellement effectuée par Autobus Gatineau;

Considérant la possibilité d'obtenir une aide financière du MTQ pour le maintien de cette liaison dans le cadre du programme d'aide au développement du transport collectif;

Considérant que dans le cadre de ce programme, il incombe donc au milieu municipal de se prononcer pour soutenir la liaison, les dispositions du programme prévoyant que le MTQ triple la contribution du milieu;

Considérant les prévisions budgétaires adoptées par le Conseil de la MRC confirmant l'appui financier à Autobus Gatineau pour la liaison des travailleurs;

En conséquence, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- D'octroyer une aide financière d'un montant de 10 000 \$ à même les fonds identifiés au budget pour les transports collectifs à la MRCVG et au GUTACVG, pour maintenir la liaison par autocar interurbain entre Maniwaki et Gatineau/Ottawa effectuée en vertu d'un permis détenu par une société de transport privée;
- De demander au MTQ d'octroyer l'aide financière prévue dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif, soit un montant attendu de 30 000 \$ équivalant au triple de la contribution du milieu municipal;
- De préciser que l'aide financière totale couvre une période de douze (12) mois correspondant à l'année de référence 2018 (1^{er} janvier au 31 décembre);
- De préciser que l'aide financière permettra de couvrir le déficit d'exploitation du parcours;
- De mandater le Guichet unique des transports collectif et adapté de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTACVG) pour gérer l'aide financière et la reddition de comptes afférente avec la compagnie pour l'année de référence;
- D'envoyer la présente résolution au MTQ, au GUTACVG et à Autobus Gatineau.

ADOPTÉE

2019-R-AG018

Demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec (MTQ) – Transport interurbain, Ligne Grand-Remous/Ottawa – Autobus Gatineau

Considérant la nécessité de maintenir la liaison par autocar interurbain pour la ligne Grand-Remous/Ottawa actuellement effectuée par Autobus Gatineau;

Considérant la possibilité d'obtenir une aide financière du MTQ pour le maintien de cette liaison dans le cadre du programme d'aide au développement du transport collectif;

Considérant que dans le cadre de ce programme, il incombe au milieu municipal de se prononcer pour soutenir la liaison, les dispositions du programme prévoyant que le MTQ triple la contribution du milieu;

Considérant les prévisions budgétaires adoptées par le Conseil de la MRC confirmant l'appui financier à Autobus Gatineau pour la ligne Grand-Remous/Ottawa.

En conséquence, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- D'octroyer une aide financière d'un montant de 50 000 \$ à même les fonds identifiés au budget pour les transports collectifs à la MRCVG pour maintenir la liaison par autocar interurbain entre Grand-Remous et Ottawa effectuée en vertu d'un permis détenu par une société de transport privée;
- De demander au MTQ d'octroyer l'aide financière prévue dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif, soit un montant attendu de 150 000 \$ équivalant au triple de la contribution du milieu municipal;
- De préciser que l'aide financière totale couvre une période de douze (12) mois correspondant à l'année de référence 2018 (1^{er} mars 2018 au 28 février 2019);
- De préciser que l'aide financière permettra de couvrir le déficit d'exploitation du parcours;
- De mandater le Guichet unique des transports collectif et adapté de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTAC-VG) pour gérer l'aide financière et la reddition de comptes afférente avec la société de transport privée pour l'année de référence;
- D'envoyer la présente résolution au MTQ, au GUTAC-VG et à Autobus Gatineau.

ADOPTÉE

2019-R-AG019

Modification de la résolution 2018-R-AG074 – Précisions – Demande de versement final de subvention au ministère des Transports du Québec – Réalisation des travaux requis sur la Véloroute des Draveurs (secteur sud)

Considérant la résolution 2018-R-AG074 adoptée par le Conseil de la MRC, afin de demander le versement final d'une subvention accordée par le ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux sur la Véloroute des Draveurs (secteur sud);

Considérant que la résolution 2018-R-AG074 doit être modifiée afin d'y préciser les informations suivantes, pour autoriser le versement de l'aide financière par le MTQ :

- Le montant total des dépenses reliées au projet est de 1 454 194,74 \$;
- Un tableau descriptif des travaux réalisés est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- La MRC a pu bénéficier des sources de financement suivantes pour la réalisation de ce projet :

Source de financement	Montant
Sentier Transcanadien	100 000,00 \$
CRÉO – Volet II	404 487,43 \$
MTQ Programme d'aide au développement de la Route Verte et Programme d'aide à la Politique sur le Vélo de Transports Québec)	448 379,30 \$
Règlement d'emprunt numéro 2016-289	500 000,00 \$
Règlement d'emprunt numéro 2018-328	1 328,01 \$

En conséquence, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau de modifier la résolution 2018-R-074 afin d'y apporter les précisions spécifiées dans la présente résolution, tel que demandé par le ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

2019-R-AG020

Appui au projet de Route touristique sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Considérant que Tourisme Outaouais travaille à l'implantation d'un projet de Route touristique sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, suite au financement obtenu dans le cadre du FARR et à partir du rapport final présenté par la firme Tourisme GPS;

Considérant que le projet a fait l'objet de présentations aux membres du Conseil de la MRC à l'occasion des rencontres du comité d'Aménagement et de Développement tenues le 6 novembre et le 4 décembre 2018;

Considérant les discussions tenues dans le cadre de ces présentations, desquelles sont ressortis un accueil favorable au tracé et au nom proposés (« Route de l'eau vive ») et une recommandation d'appui conditionnelle à ce que l'ensemble des coûts inhérents au projet soit connu.

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- D'appuyer Tourisme Outaouais dans ses démarches auprès du Comité de signalisation des routes et circuits touristiques composé de Tourisme Québec, des Associations touristiques régionales associées du Québec et du ministère des Transports du Québec pour la mise en place d'une route touristique dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;
- D'approuver le nom et le tracé proposé dans le cadre de ce projet de route touristique;
- D'autoriser le Conseil à étudier le pictogramme retenu pour la route touristique, lorsque connu;
- De demander aux municipalités locales d'autoriser l'installation de la signalisation requise sur leur territoire lorsque des panneaux devront être installés sur le réseau routier donc elles ont la responsabilité de l'entretien;
- De remettre la décision d'une éventuelle contribution financière de la MRC à l'étude du budget 2020 une fois que l'ensemble des détails budgétaires du tracé final et des composantes reliées au projet seront connus et approuvés.

ADOPTÉE

2019-R-AG021

Octroi de financement – Association des loisirs de Lac Sainte-Marie (1994) inc. – Festival des arts de la scène Val-Gatinois 10e édition

Considérant la demande de financement présentée par l'Association des loisirs de Lac Sainte-Marie (1994) inc., pour l'organisation de la 10^e édition du Festival des arts de la scène Val-Gatinois en mars 2019;

Considérant que la programmation de ce festival est d'une durée d'au moins 2 jours et qu'elle est organisée en fonction d'attirer une clientèle variée provenant de tous les secteurs de la Vallée-de-la-Gatineau et de l'extérieur;

Considérant que ce projet répond aux critères des événements structurants prévus à la Politique événements et festivals, pour le montant demandé de 5 000 \$;

En conséquence monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC autorise le versement d'une aide financière à l'Association des loisirs de Lac Sainte-Marie (1994) inc., au montant de 5 000 \$ pour l'organisation de la 10^e édition du Festival des arts de la scène Val-Gatinois, à même le Fonds événementiel.

ADOPTÉE

2019-R-AG022

Autorisation à Carpe Diem – Utilisation du Parc linéaire – Organisation d'une course Val-gatinoise sur la Véloroute des Draveurs

Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser l'entreprise Carpe Diem à utiliser les installations du Parc linéaire pour la tenue d'une première course Val-gatinoise sur la Véloroute des Draveurs, le 11 mai 2019, aux conditions qui pourraient être prescrites par la MRC.

ADOPTÉE

Correspondance

Aucune question sur la correspondance.

Varia pour information

Aucun Varia.

Période de questions et parole au public

Monsieur Rick Brown s'adresse aux membres du Conseil afin de les informer d'un cours de premiers soins en santé mentale qui sera offert par Grace Connexions, à Gracefield. Il demande la collaboration des municipalités pour partager les informations relatives à ce cours (site web, réseaux sociaux).

2019-R-AG023

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Robert Bergeron, propose et il est résolu de clore la présente séance à 18 h 15.

ADOPTÉE

Chantal Lamarche
Préfète

Me Véronique Denis
Greffière et directrice
générale adjointe